Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 025-212502843-20260427-12_2026B-DE

GRAND CHARMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 12/2026	OBJET : Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)
Date de la convocation : 21/04/2026 Date de la séance : 27/04/2026 Présidence de séance : Aurélie DZIERZYNSKI, Maire Secrétaire de séance : Bisma SENOUCI	Membres présents : MM. Aurélie DZIERZYNSKI, David LOYSEAU, Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Christophe CHARLES, Majda CHETTAT BENATTABOU, Hassan EL AZRAOUI, Pauline PERRIAU, Charles MONA, Roland TINET, Martine BATT, Pierre KRALJEVIC, Hugues METILLE, Marc DE GIORGI, Zahia LAZAAL, Pinar KESER, Séverine COENART, Nermin ABAZ, Bisma SENOUCI, Alain MOREL, Daniel BOURQUIN, Céline GROS, Natacha HEMONET, Yasmina TABECHE, Jacinthe NUNHOLD
Membres en exercice : 29 Membres présents : 25 Membres représentés : 4 Membres absents non excusés : 0 Votants : 29	Membres représentés : Mme Nadia LAKHDER donne pouvoir à M. David LOYSEAU M. Hidir DEMIR donne pouvoir à Mme Pinar KESER M. Ouafdi ADNANI donne pouvoir à M. Hassan EL AZRAOUI M. Fouad EL HAMINE donne pouvoir à Mme Yasmina TABECHE
Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 29/04/2026 et de sa publication le 30/04/2026	
Conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées en séance du 27/04/2026 par le conseil municipal, a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune le 30/04/2026	

Madame le Maire rappelle que la CDSP est compétente pour analyser les dossiers de candidatures relatives aux délégations de service public, dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public, analyser les offres et émettre un avis sur celles-ci, ainsi que pour donner son avis sur tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieur à 5 %. L'assemblée délibérante qui statue sur le projet d'avenant est préalablement informée de cet avis.

Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission. Leurs observations sont consignées au procès-verbal. Peuvent également participer, avec voix consultative, un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désigné(s) par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 025-212502843-20260427-12_2026B-DE

GRAND CHARMONT

Dans une commune de 3 500 habitants et plus, la commission de délégation de service public est composée par l'autorité habilitée à signer ou son représentant, président, et par **5 membres de l'assemblée délibérante** élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste sur la base d'un scrutin de liste sans panachage ni vote préférentiel. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'**élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires**. Si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1411-5, L.2121-21 et D.1411-3 à D.1411-5 ;

Considérant les 2 listes déposées, à savoir :

- **Liste 1 « Aurélie DZIERZYNSKI »**
  Sont candidats au poste de titulaire :
  MM. **Hassan EL AZRAOUI, David LOYSEAU, Hugues METILLE, Christophe CHARLES, Pauline PERRIAU ;**
  Sont candidats au poste de suppléant :
  MM. **Robert GRILLON, Ouafdi ADNANI, Bisma SENOUCI, Charles MONA, Nermin ABAZ ;**

- **Liste 2 « Daniel BOURQUIN »**
  Sont candidats au poste de titulaire :
  MM. **Daniel BOURQUIN, Alain MOREL ;**
  Sont candidats au poste de suppléant :
  Mmes **Céline GROS, Natacha HEMONET ;**

Le conseil municipal décide de procéder à l'élection des membres de la CDSP.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
Nombre de votants (enveloppes déposées) : **29**
Nombre de bulletins nuls : **0**
Nombre de bulletins blancs : **0**
Nombre de suffrages exprimés : **29**

Nombre de sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral (nombre de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir) : **5,8**

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 025-212502843-20260427-12_2026B-DE

GRAND CHARMONT

	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Nombre de sièges attribués au plus fort reste	Nombre de sièges attribués au total
Liste Mme Aurélie DZIERZYNSKI	22	3	1	4
Liste M. Daniel BOURQUIN	7	1	0	1

Sont proclamés élus :

Liste 1 « Aurélie DZIERZYNSKI »
– délégués titulaires :
MM. Hassan EL AZRAOUI, David LOYSEAU, Hugues METILLE, Christophe CHARLES ;

Liste 2 « Daniel BOURQUIN »
– délégués titulaires :
M. Daniel BOURQUIN

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
Nombre de votants (enveloppes déposées) : **29**
Nombre de bulletins nuls : **0**
Nombre de bulletins blancs : **0**
Nombre de suffrages exprimés : **29**

Nombre de sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral (nombre de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir) : **5,8**

	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Nombre de sièges attribués au plus fort reste	Nombre de sièges attribués au total
Liste Mme Aurélie DZIERZYNSKI	22	3	1	4
Liste M. Daniel BOURQUIN	7	1	0	1

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 025-212502843-20260427-12_2026B-DE

GRAND CHARMONT

Sont proclamés élus :

Liste 1 « Aurélie DZIERZYNSKI »
– délégués suppléants :
MM. et Mmes Robert GRILLON, Ouafdi ADNANI, Bisma SENOUCI, Charles MONA ;

Liste 2 « Daniel BOURQUIN »
– délégués suppléants :
Mme Céline GROS ;

Le Maire,
Aurélie DZIERZYNSKI.

MAIRIE DE GRAND-CHARMONT (Doubs) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le secrétaire de séance,
Bisma SENOUCI